

Rapport Annuel 2005
Fondation autochtone de guérison





Aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes



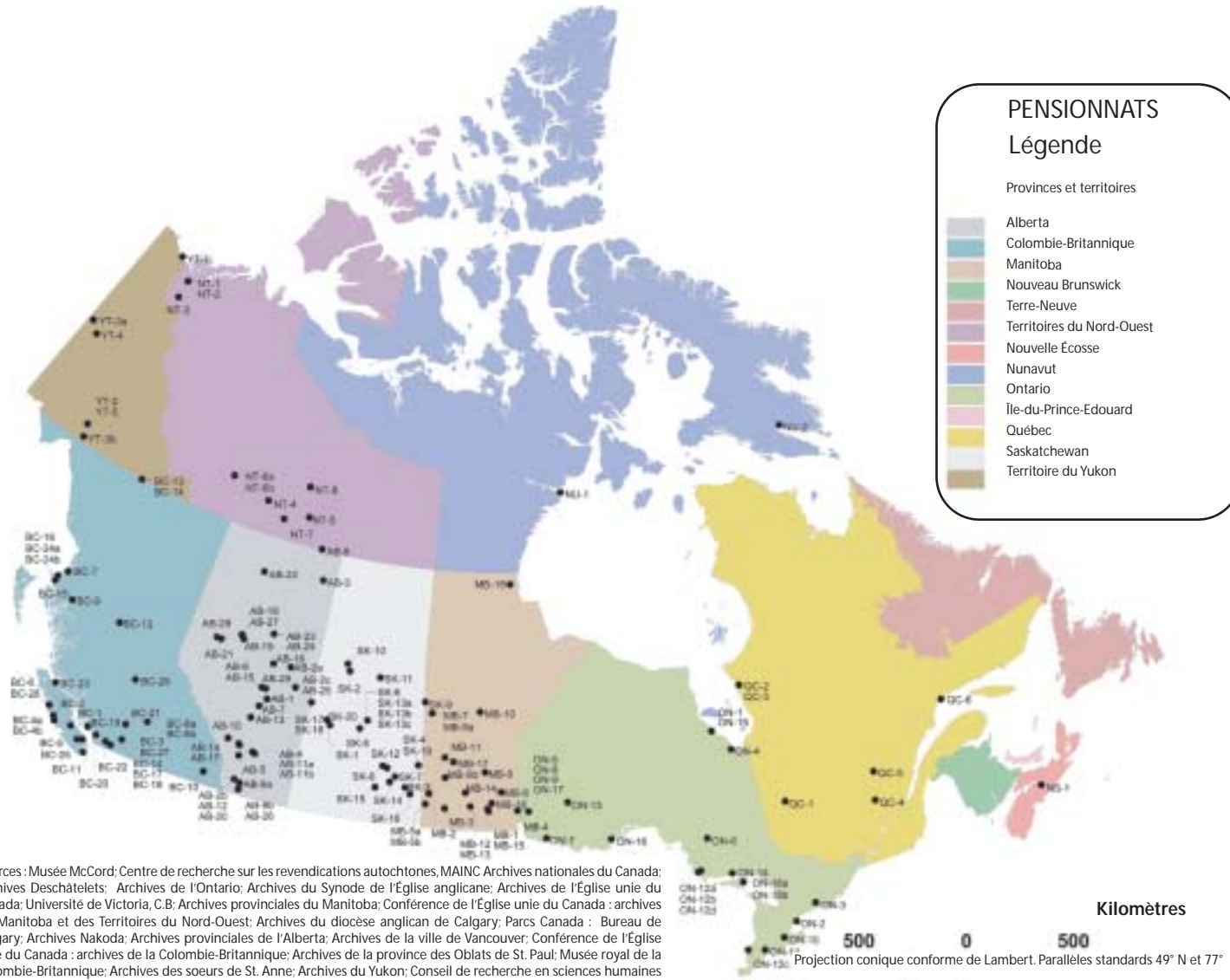
Contenu

Carte des pensionnats · 3	Répartition du fonds de guérison
Principes de production de rapports · 4	Le conseil d'administration, 2004-2005 · 25
Message du conseil d'administration · 5	Directeur administratif · 28
Philosophie, mandat et valeurs de la FADG · 8	Communications · 29
Qui, Quoi, Où, Comment, Quand? · 9	Évaluation et Opérations financières · 32
La situation unique de la Fondation autochtone de guérison · 10	Recherche · 34
Structure et responsabilisation · 11	Perspectives · 42
Jalons historiques de la FADG · 12	États financiers · 45
Remédier aux répercussions du régime des pensionnats · 14	Rapport des vérificateurs aux directeurs · 47
Obligations légales · 17	Bilan · 48
Accord de financement	État des résultats · 49
Projets admissibles	État de l'évolution des apports reportée · 50
Critères obligatoires	État des flux de trésorerie · 51
Mise à jour des affectations de financement · 20	Notes · 52
Revenus et dépenses	Tableau des engagements et des dépenses pour les projets · 58
Propositions et approbations	Wolfcrest Capital Advisors Inc. · 59
Types de projets	





Pensionnats



Sources : Musée McCord; Centre de recherche sur les revendications autochtones, MAINC Archives nationales du Canada; Archives Deschâtelets; Archives de l'Ontario; Archives du Synode de l'Église anglicane; Archives de l'Église unie du Canada; Université de Victoria, C.B; Archives provinciales du Manitoba; Conférence de l'Église unie du Canada : archives du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest; Archives du diocèse anglican de Calgary; Parcs Canada : Bureau de Calgary; Archives Nakoda; Archives provinciales de l'Alberta; Archives de la ville de Vancouver; Conférence de l'Église unie du Canada : archives de la Colombie-Britannique; Archives de la province des Oblats de St. Paul; Musée royal de la Colombie-Britannique; Archives des soeurs de St. Anne; Archives du Yukon; Conseil de recherche en sciences humaines du Canada; Collège universitaire d'Algoma, Sault Ste. Marie.

Déclaration de désistement: Ce document est encore en voie d'élaboration. L'information qui y apparaît peut-être modifiée sans avis préalable.



Principes de production des rapports

Guidée par les recommandations des Survivants ayant assisté à la Stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats, qui s'est déroulée sur le territoire Squamish en juillet 1998, ainsi que par son code de conduite, la Fondation autochtone de guérison a préconisé la transparence de toutes ses pratiques depuis le début de son existence.

Le rapport annuel de la FADG respecte cinq principes :

- ③ stratégies et contexte clairs;
- ③ attentes raisonnables en matière de rendement; fi réalisations mesurées aux attentes en matière de rendement;
- ③ preuve faite de la capacité à apprendre et à s'adapter;
- ③ information sur le rendement exacte et fiable.

Ce rapport indique comment nos résultats sont liés à notre mandat, à notre vision des choses et à notre mission, montre comment nos stratégies et pratiques de la gestion sont adaptées à nos objectifs et illustre comment les différents services de la FADG travaillent de concert pour obtenir des résultats collectifs.

Le cadre de travail constitué par ces principes permettra aux intervenants de la FADG de brosser un tableau des réalisations de la Fondation en fonction des stratégies et des objectifs qu'elle s'est fixés et des efforts qu'elle a déployés, de ses capacités et de ses visées. Les objectifs, stratégies, résultats et perspectives présentés dans ce rapport annuel permettent également à la Fondation d'appliquer efficacement sa propre politique eu égard au contenu de ses rapports annuels, qui doivent inclure :

« [...] un exposé des objectifs de la Fondation pour cette année et un énoncé indiquant dans quelle mesure la Fondation a atteint ces objectifs, ainsi qu'un exposé des objectifs de la Fondation pour l'année à venir et dans un avenir prévisible ».

- Accord de financement de la FADG,
Alinéa 10.05(1)(c et d).

Bien que de nombreux défis aient été relevés depuis 1998, la FADG est résolue à surmonter les obstacles à venir avec une détermination inébranlable, et à poursuivre son engagement de transparence et de responsabilisation envers les Survivants et leurs descendants, les communautés autochtones et le gouvernement.



Message du conseil d'administration

Ralentir le pas

Au cours de l'année financière (AF) 2004-2005, la Fondation autochtone de guérison a ralenti le pas, s'attardant au suivi et à l'appui des projets financés et à la production d'un rapport final.

À la fin de l'AF 2004-2005, il s'était écoulé un an et demi depuis la pleine réalisation de l'engagement, au profit des projets de guérison communautaires, du fonds de 425 millions de dollars géré par la Fondation (350 millions de dollars plus les intérêts produits). Compte tenu de l'évolution des circonstances, la réduction des activités s'est poursuivie tout au long de l'année. L'érosion et de la restructuration des effectifs ont entraîné la réduction progressive des activités et du niveau de dotation.

Le message que nous avons principalement voulu faire passer au cours de l'exercice qui vient de se terminer était l'importance capitale d'une réaction appropriée, adéquate et durable au traumatisme historique causé par le régime des pensionnats indiens. Nous croyons que la Fondation autochtone de guérison est une histoire qui apporte de « bonnes nouvelles » et que nous avons pu contribuer à un bon départ. Néanmoins, il faudra continuer à travailler pour qu'une réelle guérison et une vraie réconciliation aient lieu.

La Fondation a également exprimé une certaine inquiétude du fait que l'on mettait actuellement l'accent sur l'indemnisation et les litiges, parfois au détriment de la guérison, selon toute vraisemblance. Nous croyons que l'indemnisation est une réponse adéquate au régime des pensionnats dans bon

nombre de cas et que les mesures de réparation devraient non seulement comprendre une indemnisation, mais également l'accès à des programmes de guérison.

Notre insistance sur la question de la guérison est bien sûr naturelle, compte tenu de notre mandat. Nous continuerons de nous appuyer sur notre expérience et notre expertise pour faire passer le message suivant : pour vraiment remédier aux expériences passées et présentes imputables au régime des pensionnats indiens, les réponses du gouvernement à ce problème devront être intégrées à une stratégie à long terme qui s'attaquera de manière significative aux répercussions de ce traumatisme historique. L'accent mis sur la guérison des Autochtones qui ont subi ces traumatismes est ce à quoi fait référence l'expression « ralentir le pas ».

Journée de commémoration et de rassemblement

Au cours de la dernière année financière, la Fondation autochtone de guérison a tenu une journée de commémoration et de rassemblement (Day of Commemoration and Gathering) à Edmonton, en Alberta, les 8, 9 et 10 juillet dernier. Cet événement a rassemblé plus de 3 000 anciens élèves, employés de projets, représentants du gouvernement et membres du grand public.

L'objectif de cet événement était de donner une occasion aux gens de partout au pays de se réunir pour reconnaître les efforts continus de guérison des Survivants du régime des pensionnats indiens. Le jour de la commémoration a également permis de présenter de nombreux projets de guérison et de



Message du conseil d'administration



mieux-être grâce à des ateliers, des exposés devant toute l'assemblée, des conférenciers et une foire d'information sur les projets de la FADG.

Ce rassemblement nous rappelle le courage et la résilience du peuple autochtone et nous encourage à poursuivre nos efforts. Nous rendons un hommage particulier à la résilience des Survivants et à leur contribution permanente à la guérison de nos communautés.

Budget fédéral de 2005

Le 23 février 2005, l'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, annonçait la contribution de 40 M\$ du Canada à la Fondation autochtone de guérison. Cet engagement n'a pas modifié notre mandat ou notre échéancier mais a permis à la FADG de prolonger d'environ deux ans un quart de ses projets financés.

Une fois de plus, en tant que conseil d'administration, nous avons dû faire face à la tâche ingrate et déchirante de choisir les projets qui recevraient des fonds supplémentaires.

Nous avons appliqué ce que nous avons jugé être un ensemble de critères clairs et raisonnables, gardant toujours à l'esprit le fait que nous ne pouvions prolonger qu'une partie des projets existants. Ces critères étaient les suivants :

- ⑧ le projet devait avoir un historique de saine gestion financière;
- ⑧ le projet devait avoir une grande portée, desservir une population variée (femmes, jeunes, Aînés, etc.);
- ⑧ le projet devait permettre d'offrir des services thérapeutiques directs (counseling, thérapie, etc.).

Même en appliquant ces critères, nombre de bons projets faisant du travail de qualité n'ont pu être prolongés. Nous avons trouvé que ce message était difficile à faire passer, car beaucoup d'intervenants ont interprété notre décision comme un jugement de leurs efforts et de la qualité de leur travail. À la fin, nos décisions revenaient à tenter de faire le plus possible avec des ressources limitées.

Rétrospectivement, nous constatons que ce fut une période agitée et stressante. Ce fut aussi par moments une leçon d'humilité. Nous avons vu certains des projets que nous financions se poursuivre même en l'absence de financement, le personnel ayant continué son travail de façon bénévole et sans l'aide de la FADG. Nous soulignons le fait que les décisions difficiles que nous avons dû prendre, et qui dans certains cas étaient encore plus difficiles à entendre, ont été reçues avec dignité.



Message du conseil d'administration

Le temps de l'engagement est arrivé

Pour l'heure, la Fondation autochtone de guérison parviendra au terme de son mandat et fermera ses portes en septembre 2008. Il sera éventuellement possible de poursuivre cet important travail de guérison au-delà de cette période. Nous espérons qu'il ne s'agira pas d'une occasion manquée. Néanmoins, nous sommes parvenus à un moment critique, qui requiert volonté et engagement.

La Fondation autochtone de guérison reconnaît le courage et l'engagement des nombreuses personnes qui réalisent la vision d'un meilleur avenir pour nos enfants, nos petits-enfants et les sept générations à venir.

*Dans l'esprit de la guérison et de la paix,
Le conseil d'administration,
Fondation autochtone de guérison*

Réduction progressive des activités de la FADG

31 mars 1998	Incorporation
4 décembre 1998	Lancement du premier Guide du programme/appel de demandes de financement
24-26 mars 1999	Le Conseil se réunit et approuve les premiers projets
23 juin 1999	Les 35 premiers projets sont annoncés
28 février 2003	La dernière date limite pour transmettre une demande de financement
5 octobre 2003	Le fonds de guérison est complètement engagé
janvier 2006	La publication du rapport final de la FADG
mars 2007	Fin du financement des projets
septembre 2008	La FADG ferme ses portes
31 mars 2009	Le mandat d'une durée de 11 ans prend fin



Philosophie, mandat et valeurs

La Fondation autochtone de guérison a été créée en 1998, ayant un montant unique de 350 million de dollars alloué par le gouvernement du Canada à distribuer et investie d'un mandat pouvant être étiré jusqu'à onze ans. Ce montant unique a permis à la Fondation de financer des projets de guérison communautaires et de couvrir ses dépenses d'opération. La Fondation autochtone de guérison est une organisation à but non lucratif, administrée par des Autochtones. Elle n'est pas une organisation gouvernementale et elle fonctionne indépendamment des organisations autochtones nationales.

Les dix-sept membres du Conseil d'administration de la Fondation reflètent la diversité de la population autochtone du Canada. Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes en leur accordant des fonds pour des projets de guérison, en encourageant une meilleure connaissance des questions et des besoins axés sur la guérison, et en sollicitant l'appui du public canadien.

Dans notre vision d'avenir, ceux et celles qui ont été affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats ont confronté les expériences traumatisantes qu'ils ont vécues et ils ont guéri une grande partie de leurs blessures. Ils ont brisé le cycle des abus et ils ont développé, de manière significative, leurs capacités aux niveaux individuel, familial, communautaire et national, jetant ainsi les bases d'un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les générations futures.

Notre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison qui aidera les Autochtones à s'aider eux-mêmes. Notre rôle est de leur fournir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des initiatives répondant aux besoins de guérison, pour éduquer et créer chez le public un climat de compréhension. Nous travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à cheminer avec nous sur la voie de la réconciliation.

Nous privilégions une approche holistique, propice à la guérison, la réconciliation et l'autodétermination. Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations – directes ou indirectes – d'abus et leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force et la résilience des peuples autochtones.

Nous encourageons les approches centrées sur les besoins des personnes, des familles et de l'ensemble de la communauté autochtone. Nous considérons que la prévention des abus, ainsi que le processus de réconciliation entre victimes et abuseurs, entre peuples autochtones et autres Canadiens, sont des facteurs cruciaux pour le développement de la santé et de la prospérité des collectivités.

En investissant de manière stratégique ressources qui nous ont été confiées et en contribuant à établir un climat sécurisant caractérisé par la confiance, la compréhension et la bonne volonté, nous générons les ressources et les moyens qui nous permettront d'appuyer les Autochtones, qu'ils soient Métis, Inuits ou des Premières Nations, vivant sur et hors réserve, inscrits ou non inscrits. Nous les encourageons ainsi à s'engager pleinement dans des démarches de guérison aptes à répondre efficacement aux besoins et aux circonstances diversifiés de nos communautés.



Qui, Quoi, Où, Comment, Quand?

Qui nous sommes :

Une société privée nationale, à but non lucratif, dont le siège est à Ottawa, établie le 31 mars 1998 et dotée d'une subvention unique de 350 M\$ du gouvernement fédéral du Canada.

Ce que nous faisons :

Encourager et soutenir, grâce à la recherche et aux contributions financières, des projets de guérison communautaires dirigés par des Autochtones, en vue de remédier aux séquelles des sévices sexuels et physiques vécus dans les pensionnats indiens, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Pourquoi nous le faisons :

Par suite des mauvais traitements subis dans certains établissements par le passé, les Autochtones souffrent aujourd'hui des nombreux effets de traumatismes non résolus, comprenant notamment :

- ⊗ la violence latérale,
- ⊗ le suicide,
- ⊗ la dépression,
- ⊗ la pauvreté,
- ⊗ l'alcoolisme,
- ⊗ l'insuffisance des compétences parentales,
- ⊗ l'affaiblissement ou la destruction des cultures et des langues,
- ⊗ l'incapacité à construire et à maintenir des familles et des communautés saines.

Nous rêvons d'un avenir où ces conséquences auront été résolues de façon notable et où les Autochtones ont rétabli leur bien-être pour eux-mêmes et pour leurs descendants des sept générations à venir.

Comment nous le faisons :

La Fondation autochtone de guérison est dirigée par un conseil d'administration formé d'Autochtones de partout au Canada. Les membres sont nommés par les organisations politiques autochtones, le gouvernement fédéral du Canada, et la population autochtone. Le conseil établit des politiques et oriente le personnel.

La Fondation est tenue de rendre des comptes, en vertu de son accord de financement avec le Canada et de son règlement administratif. Guidée par ces arrangements, la Fondation autochtone de guérison a engagé ses ressources en fonction de critères de financement transparents établis avec le concours du peuple autochtone.

Quand nous le faisons :

La Fondation autochtone de guérison s'est vue octroyer un mandat de onze ans, qui prendra fin le 31 mars 2009. Étant donné que nous avons engagé des fonds et que nous terminerons notre travail avant l'échéance prévue, nous prévoyons fermer nos portes en septembre 2008.



La situation unique de la Fondation autochtone de guérison

La Fondation autochtone de guérison est parfaitement située au confluent de récents recours à des mécanismes de prestation de programmes qui traduisent la responsabilité et l'efficacité financière, qui contribuent à l'économie sociale et qui sont culturellement appropriés :

Responsable

Une organisation dirigée par le conseil avec une représentation gouvernementale, un accord de financement ayant force de loi, des rapports réguliers faits aux députés et des états financiers continuellement irréfutables.

Culturellement appropriés

⑧ Un organisme autochtone fournissant des services aux Autochtones

Non politiques

⑧ Un moyen apolitique efficace pour aborder la question fortement politisée des pensionnats.

Portée nationale

⑧ Une présence nationale et respectée dans le travail de la guérison et de la réconciliation. Le seul organisme pancanadien soutenant des projets de guérison communautaires cherchant à remédier aux séquelles du régime des pensionnats indiens du Canada.



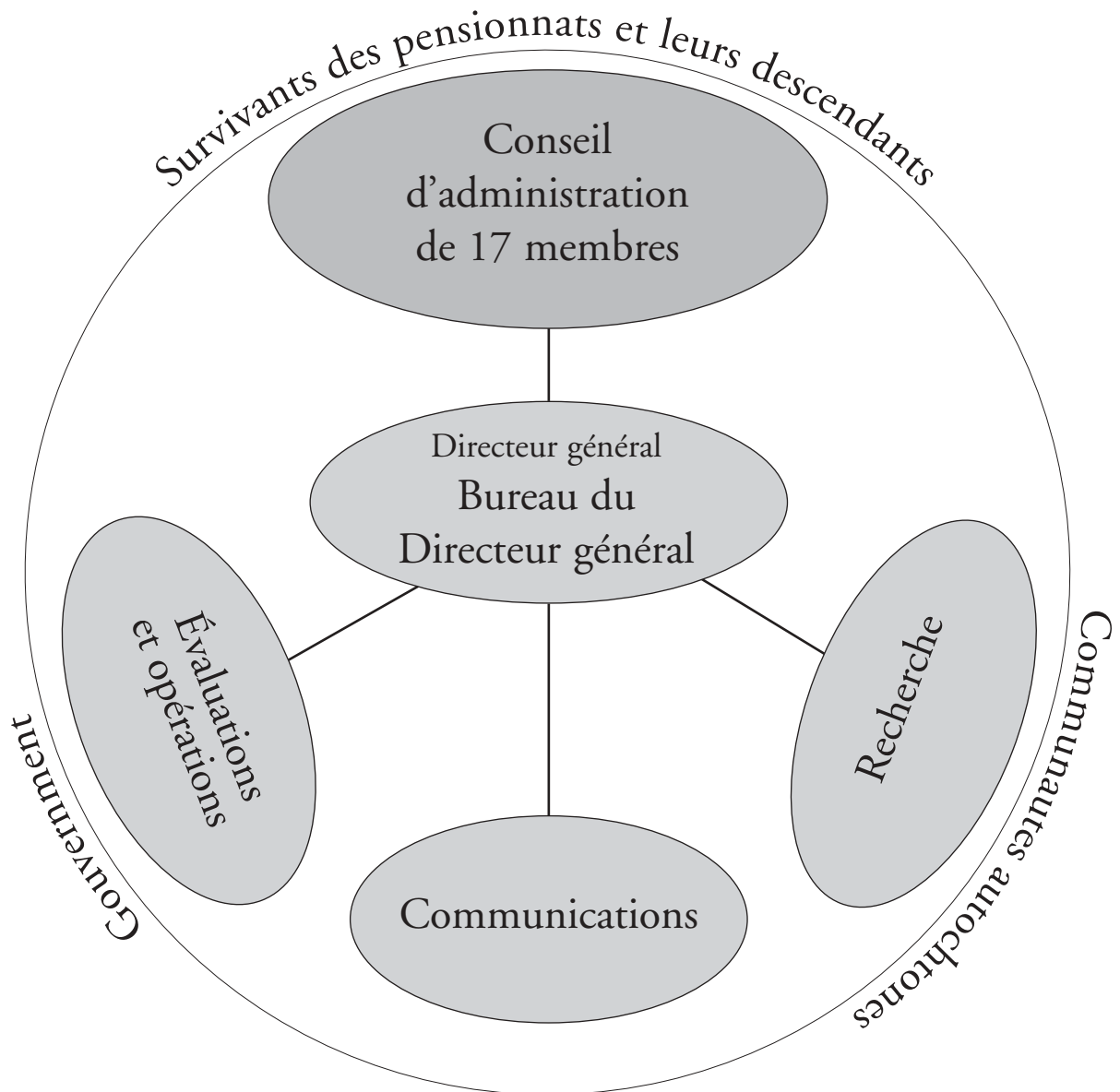
Solide feuille de route

- Un moyen approprié et éprouvé d'assurer la prestation de services, qui compte six années d'efficacité aux yeux du public.

La Fondation autochtone de guérison présente une solide feuille de route connue du public, qui se reflète dans une série de vérifications financières et de conformité réalisées par les professionnels qui contrôlent le travail de la vérificatrice générale du Canada.



Structure & et responsabilités de la FADG



Jalons historiques de la FADG

Dans la foulée de la crise d'Oka, le gouvernement fédéral de Brian Mulroney a institué la Commission royale sur les peuples autochtones en août 1991. L'un des deux coprésidents de la Commission était Georges Erasmus, l'ancien Chef national de l'Assemblée des Premières Nations. La Commission était dotée d'un très large mandat, établi par Brian Dickson, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada. La Commission a tenu des audiences dans tout le pays et a coordonné une analyse approfondie des questions autochtones.

En novembre 1996, la Commission publiait son rapport en cinq parties renfermant plus de cent pages de recommandations détaillées. Le chapitre 10, qui traite de la question des pensionnats indiens, a révélé toute l'ampleur des sévices commis dans les pensionnats.

Le 7 janvier 1998, dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, l'honorable Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes, annonçait Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones lors d'une cérémonie publique. La ministre dévoilait la Déclaration de réconciliation avec tous les peuples autochtones pour les sévices subis dans les pensionnats indiens et annonçait la Stratégie de guérison et un fonds de 350 M\$ pour répondre aux besoins de guérison des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations, inuites et métisses souffrant des séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens, y compris les répercussions intergénérationnelles.

À la mi-février, à la suite de discussions menées avec les groupes de concertation sur le régime des pensionnats indiens, un document préliminaire intitulé « Healing Strategy: principles and Proposed Approach » a été déposé auprès de cinq organisations autochtones, et un conseil intérimaire de financement formé de personnalités autochtones a été fondé. Au cours des trois mois de son premier mandat, le conseil intérimaire de financement a créé un organisme à but non lucratif pour superviser la gestion du fonds de 350 M\$.

En mars 1998, le gouvernement fédéral a convoqué les Survivants et les groupes représentatifs, la communauté de guérison et les autres parties intéressées à une réunion de deux jours afin de les informer des derniers développements en égard à la stratégie et au fonds de guérison. Le conseil intérimaire de financement a participé à la réunion en tant qu'observateur, pour écouter ce que les participants avaient à dire.

Les 14, 15 et 16 juillet 1998, une conférence sur la stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats s'est tenue à la Squamish Longhouse, sur le territoire Squamish. Cette conférence avait pour objectif d'écouter les recommandations et les idées des Survivants aux prises avec les séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens.

Le 30 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison, organisme de financement à but non lucratif dirigé par des Autochtones, a été instituée. C'est un organisme indépendant du gouvernement et des organisations représentant les Autochtones.



Jalons historiques de la FADG

La Fondation a été dotée d'un mandat de 11 ans, qui prendra fin en mars 2009.

Au printemps 2000, la Fondation autochtone de guérison a engagé la discussion avec le gouvernement du Canada au sujet de l'amélioration potentielle de son rendement, au moyen de la prolongation de son mandat et de la révision des restrictions imposées à ses investissements.

En février 2001, une rencontre a eu lieu avec les représentants du gouvernement fédéral. La FADG a présenté les conclusions d'une étude de la firme KPMG qui prouvait le bien-fondé de sa feuille de route. Une analyse en profondeur du portefeuille de valeurs mobilières de la FADG a également été fournie, de même qu'une gamme d'options stratégiques d'investissement prudentes et équilibrées, avec leurs avantages financiers respectifs.

Cette analyse a permis de dégager différents scénarios définissant les avantages des différentes options de politiques d'investissement pour la durée de son mandat. En tenant compte du montant du capital dont disposait encore la Fondation au moment de l'analyse, et avec des subventions et dépenses annuelles de 21,2 M\$, la Fondation aurait pu fonctionner indéfiniment.

À la fin de l'année 2002, le capital de la Fondation, diminué par deux années de subventions et de dépenses, ne suffisait plus pour mettre en place la stratégie qu'elle avait élaborée au début de l'an 2000, et faute de décision imminente du gouvernement, le conseil a commencé à engager ses fonds selon les modalités prévues dans l'accord de financement initial.

En 2003, le gouvernement du Canada a offert de prolonger le mandat de l'engagement des fonds de la Fondation. Le conseil de la Fondation autochtone de guérison, ayant déjà pris des mesures pour engager ses fonds, a décliné l'offre de prolongement du délai.

À l'exception des demandes des Inuits et des demandes pour les Centres de guérison, la date limite pour soumettre des propositions à la Fondation était le 28 février 2003. En octobre 2003, environ six mois avant notre échéance prescrite du 31 mars 2004, le conseil d'administration de la Fondation a engagé le solde des fonds disponibles, mettant un terme à la phase d'engagement de son mandat de 11 ans.

Le 23 février 2005, l'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, annonçait un engagement de 40 M\$ à l'endroit de la Fondation autochtone de guérison. Le conseil d'administration de la FADG a décidé qu'il n'y aurait pas de nouvel appel de propositions de financement et que les fonds supplémentaires devraient être attribués aux projets existants. Ces fonds supplémentaires ont permis à la FADG de prolonger la période de financement d'environ le quart des projets existants à ce moment. Le mandat et l'échéance de la FADG restent inchangés.

Le personnel de la Fondation continue d'appuyer et de surveiller les projets financés en cours, de rédiger des rapports (y compris le Rapport final) et de réaliser des tâches associées au ralentissement progressif des activités jusqu'en mars 2008, moment prévu de la fermeture de la Fondation.



Remédier aux répercussions du régime des pensionnats

Les pensionnats indiens ont officiellement été exploités au Canada entre 1892 et 1969, grâce à des arrangements passés entre le gouvernement du Canada et l'Église catholique romaine, l'Église anglicane (ou Church of England), l'Église méthodiste (ou Église unie) et l'Église presbytérienne.

Même si le gouvernement du Canada s'est officiellement retiré en 1969, quelques pensionnats ont poursuivi leurs activités jusque dans les années 1970 et 1980. Par exemple, le pensionnat indien de Gordon, en Saskatchewan, n'a pas fermé ses portes avant 1996.

Les répercussions des pensionnats indiens se sont fait sentir dans tous les segments des sociétés autochtones. Les communautés ont souffert de désintégration sociale, économique et politique. Les langues ont été attaquées et sont toujours menacées. Des familles ont été déchirées. La vie d'élèves a été dévastée. Beaucoup de ceux qui ont fréquenté ces pensionnats n'ont pas eu la possibilité d'acquérir des aptitudes parentales et ont perdu la capacité de transmettre ces aptitudes à leurs propres enfants. Ils ont lutté contre la destruction de leur identité autochtone, la perte de leur liberté individuelle et de leur vie privée ainsi que les souvenirs associés aux sévices, aux traumatismes, à la pauvreté et à la négligence.

Des milliers d'anciens élèves ont décidé de révéler que les sévices physiques, sexuels et psychologiques étaient monnaie courante dans le régime des pensionnats, et que peu était fait pour les arrêter, punir les abuseurs ou améliorer les conditions de vie. Beaucoup ont transmis les sévices qu'ils ont

subis à leurs enfants, perpétuant ainsi le cycle de la violence et les dysfonctions découlant du régime des pensionnats indiens.

Après des années de résistance, de réclamation et d'activisme de la part de nombreux Autochtones et d'autres personnes, les premiers pas importants sur la voie de la guérison ont été faits. Les églises ayant participé à la gestion des pensionnats se sont excusées publiquement. La première à présenter ses excuses fut l'Église Unie du Canada en 1986. D'autres excuses et déclarations ont suivi – de la part des Oblates Missionnaires de Marie Immaculée (catholique romaine) en 1991, de l'Église anglicane en 1993, et de l'Église presbytérienne en 1994.

À peu près à la même période, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) examinait la question des pensionnats indiens dans le cadre plus vaste de son mandat, et en novembre 1996, publiait son rapport final. Ce rapport comprenait une section présentant la recherche et les conclusions sur les pensionnats indiens et renfermait des recommandations relatives aux pensionnats indiens.

En 1997, la Conférence des évêques catholiques du Canada a exprimé ses regrets pour la douleur et la souffrance subies par de nombreux Autochtones dans le régime des pensionnats indiens. Le pape Jean-Paul II a exprimé des regrets semblables en 2000.

La création de la Fondation autochtone de guérison, en 1998, annonçait une période de tentatives pour trouver des solutions au



Remédier aux répercussions du régime des pensionnats

traumatisme qui affecte toujours les personnes, les familles et les communautés autochtones en raison des séquelles associées aux sévices physiques et sexuels du régime des pensionnats ainsi que des attaques dirigées contre leurs cultures et leurs langues.

Entre 1998 et 1999, le gouvernement du Canada menait une série de neuf discussions exploratoires aux quatre coins du pays, avec des victimes et des confessions religieuses en vue de régler les réclamations pour sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens.

En 1999, le Canada a entrepris une série de projets relatifs à la résolution des conflits, qui analysaient différentes méthodes de résolution des conflits. Il existe actuellement dix projets relatifs à la résolution des conflits, parvenus à différentes étapes, un peu partout au pays.

En septembre 2000, Jean Chrétien annonçait la nomination du vice-premier ministre, Herb Gray, en tant que représentant spécial chargé de la question des pensionnats indiens. Herb Gray s'est vu confier la responsabilité de coordonner toutes les activités au nom du gouvernement du Canada. À cet effet, le dossier des pensionnats indiens a été retiré à Affaires indiennes et du Nord Canada et, en juin 2001, le premier ministre annonçait la création du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones (BCRQPA – aujourd'hui RQPIC), afin de canaliser les ressources fédérales et les efforts consacrés à la réparation des séquelles du régime des pensionnats indiens.

En août 2002, l'honorable Ralph Goodale, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, était responsable du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones. En décembre 2002, L'honorable M. Goodale annonçait le « Cadre de règlement national » du BRQPA pour les victimes de mauvais traitements dans les pensionnats indiens – un mode alternatif de résolution des conflits conçu pour régler les réclamations à l'amiable sur une période de sept ans. (Pour en savoir plus, visitez le site <http://www.irsr-rqpi.gc.ca/francais/index.html>, ou communiquez avec le Centre d'assistance de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, au 1 800 816-7293.)

D'anciens élèves du régime des pensionnats indiens continuent de déposer des plaintes contre le gouvernement du Canada. Bien que la plus grande partie de ces réclamations visent des sévices physiques et sexuels, 90 p. 100 mentionnent également la perte de la langue et de la culture. Toutefois, le gouvernement du Canada n'indemnise pas encore la perte de la langue et de la culture, car les tribunaux canadiens ne reconnaissent pas ces pertes comme un préjudice indemnisable. Cela pourrait changer si les tribunaux créent un précédent, comme ils l'ont fait le 3 décembre 2004. À ce jour, la Cour d'appel de l'Ontario a reconnu unanimement l'affaire *Cloud c. Canada*, comme le premier recours collectif contre les pensionnats indiens.

Les litiges et le mode alternatif de résolution des conflits offrent deux possibilités aux Survivants du



Remédier aux répercussions du régime des pensionnats

régime des pensionnats indiens. La guérison en est une troisième, et nous croyons qu'elle est cruciale. La FADG a accompagné avec succès de nombreuses personnes et communautés sur le chemin de la guérison. Pour de nombreuses communautés déjà engagées sur cette voie au moment de la création de la Fondation autochtone de guérison, nos subventions ont donné un coup de pouce inestimable. Pour beaucoup d'autres communautés, le chemin de la guérison a commencé lorsque la première proposition présentée à la Fondation a été approuvée. Aujourd'hui, de nombreuses communautés reconnaissent la source de leur traumatisme et mettent leurs intentions à exécution. Pour le temps qui reste, la Fondation s'efforcera de les aider à trouver des moyens de poursuivre leur guérison.



Quelques dates d'importance

- ▶▶ 31 mars 1998 Incorporation

- ▶▶ 4 décembre 1998 Lancement du premier Guide du programme/ appel de des demandes de financement

- ▶▶ 24-26 mars 1999 Le Conseil se réunit et approuve les premiers projets

- ▶▶ 23 juin 1999 Les 35 premiers projets sont annoncés

- ▶▶ 28 février 2003 La dernière date limite pour transmettre une demande de financement

- ▶▶ 5 octobre 2003 Le fonds de guérison est complètement engagé

- ▶▶ janvier 2006 La publication du rapport final de la FADG

- ▶▶ mars 2007 Fin du financement des projets

- ▶▶ septembre 2008 La FADG ferme ses portes

- ▶▶ 31 mars 2009 Le mandat d'une durée de 11 ans prend fin



Obligations Juridiques

Les initiatives de financement de la Fondation autochtone de guérison ont été conçues et sont administrées conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement conclu entre la Fondation et le Gouvernement du Canada.

Accord de financement

Accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison et sa Majesté la Reine Chef du Canada représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un requérant admissible. Conformément aux critères relatifs aux types de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectées par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles : communautés des Premières Nations, Inuits et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes inuits, centres d'amitié ou groupes de Survivants) ainsi que des personnes autochtones résidant au Canada, ayant survécu au système des pensionnats ou qui sont les descendants de personnes survivantes, ainsi que des réseaux de communautés autochtones. La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

Projets admissibles

Les projets de guérison financés par la Fondation doivent prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. La Fondation appuiera les approches novatrices adaptées aux différences géographiques et autres, ainsi qu'aux besoins locaux et aux autres réalités relatives à la démarche de guérison.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes sociaux et de santé (fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones); être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables.

Tous les projets doivent avoir un impact positif sur le processus de guérison communautaire ; avoir un impact bénéfique à long terme en ce qui concerne le transfert de connaissances et de compétences et prévoir la prise en charge complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin. Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté ne seront pas financés par la Fondation

La Fondation ne finance pas :



Obligations Juridiques

- ⑧ le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement,
- ⑧ Les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique reliée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats.
- ⑧ Les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par les gouvernements fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement
- ⑧ Les activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/remanié un programme, le mettre en œuvre et l'évaluer avec efficacité.

Toutefois, la Fondation peut financer un projet qui relève d'un domaine où il y a de nouveaux besoins auxquels on doit répondre. En faisant cela, elle peut s'intégrer aux programmes et services existants et les améliorer pour les adapter davantage aux besoins et aux priorités autochtones.

Critères obligatoires

Remédier aux traumatismes. Chaque proposition doit être réalisée pour répondre aux besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Démontrer que le projet bénéficie d'appui. Un projet aura plus d'impact s'il est lié à des programmes de santé, de services sociaux et à d'autres programmes communautaires. Pour être financé, un projet doit démontrer qu'il bénéficie d'un appui.



Obligations Juridiques

Démontrer comment les responsables du projet respecteront l'obligation de rendre compte. Ils doivent surtout démontrer comment ils respecteront l'obligation de rendre compte des activités du projet aux personnes qui ont survécu au système des pensionnats, à la communauté où le projet aura lieu, au groupe cible qui bénéficiera du projet.

Être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables. Les projets doivent être conçus et administrés conformément à La Charte des droits et libertés et à toutes les autres lois canadiennes relatives aux droits de la personne.

Les critères additionnels suivants ont été élaborés pour la procédure d'examen des propositions. La proposition démontre : que des partenariats ont été établis ; qu'il existe un besoin de guérison ; qu'il y a participation des Survivants lorsque cela est possible et approprié ou encore des personnes souffrant des répercussions intergénérationnelles; que des mesures ont été prises pour créer un environnement sécurisant. La proposition intègre également des méthodes et des activités stratégiques et bien planifiées ; l'équipe du projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener le projet à bien ; la proposition aura des effets positifs durables sur la guérison des Survivants ; le projet ajoutera aux services ou programmes qui existent déjà dans la communauté ; le projet continuera de fonctionner une fois que le financement de la Fondation aura pris fin ; le budget proposé correspond aux dépenses prévues dans le projet.



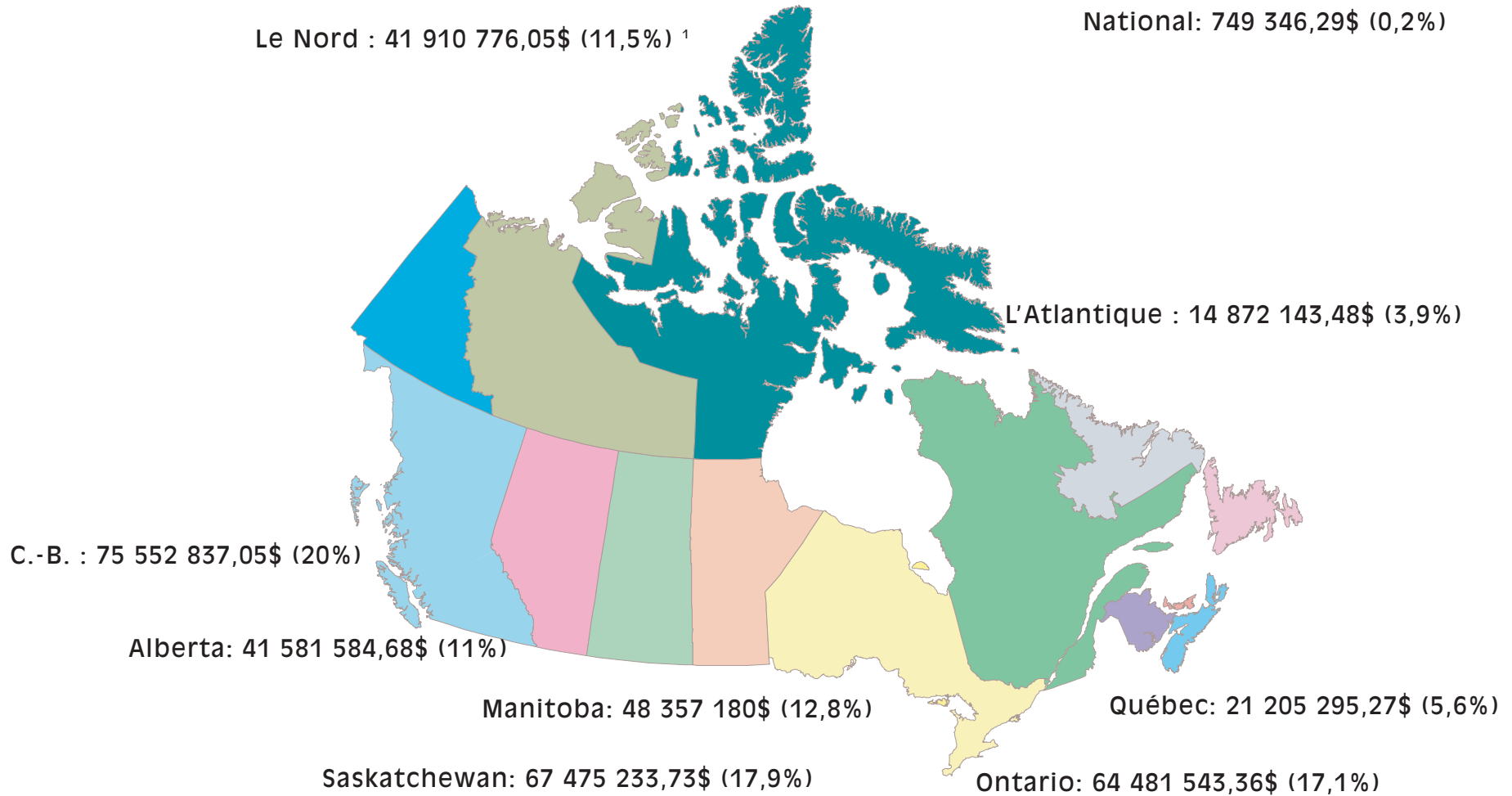
Carte des projets financés

au 31 mars 2005

Total : **377,775,672,37\$**

Le Nord : 41 910 776,05\$ (11,5%)¹

National: 749 346,29\$ (0,2%)



¹ Le Nord comprend Nunavut, T.N-O et Yukon



Quelques données sur les projets financés

Il nous voulons remplir notre mission, il est essentiel que les personnes et communautés autochtones ayant subi des traumatismes puissent s'attaquer à ceux-ci de manière constructive, qu'ils puissent briser le cycle des abus et guérir à de nombreux niveaux, aujourd'hui et dans l'avenir.

La Fondation autochtone de guérison a été créée

pour aider les Autochtones à guérir des séquelles des abus physiques et sexuels qu'ils ont subi dans les pensionnats. Nous avons financé de nombreux projets qui s'attaquent aux répercussions intergénérationnelles du système des pensionnats. Ces projets ont permis aux communautés autochtones d'amorcer leur processus de guérison.

Revenus
Montant unique alloué par le Gouvernement du Canada · \$350,000,000
Total des intérêts cumulés · \$91,711,349
Montant total du fond · \$441,711,349
Dépenses
Montant total engagé dans les projets · \$377,745,857
Montant total pour administration · \$47,964,079 ¹
Total des dépenses · \$425,709,936 ²

¹ Représente approximativement 11% du montant total du fond (incluant la recherche).

² Représente approximativement 96% du montant total (\$441,711,349).



Quelques données sur les projets financés

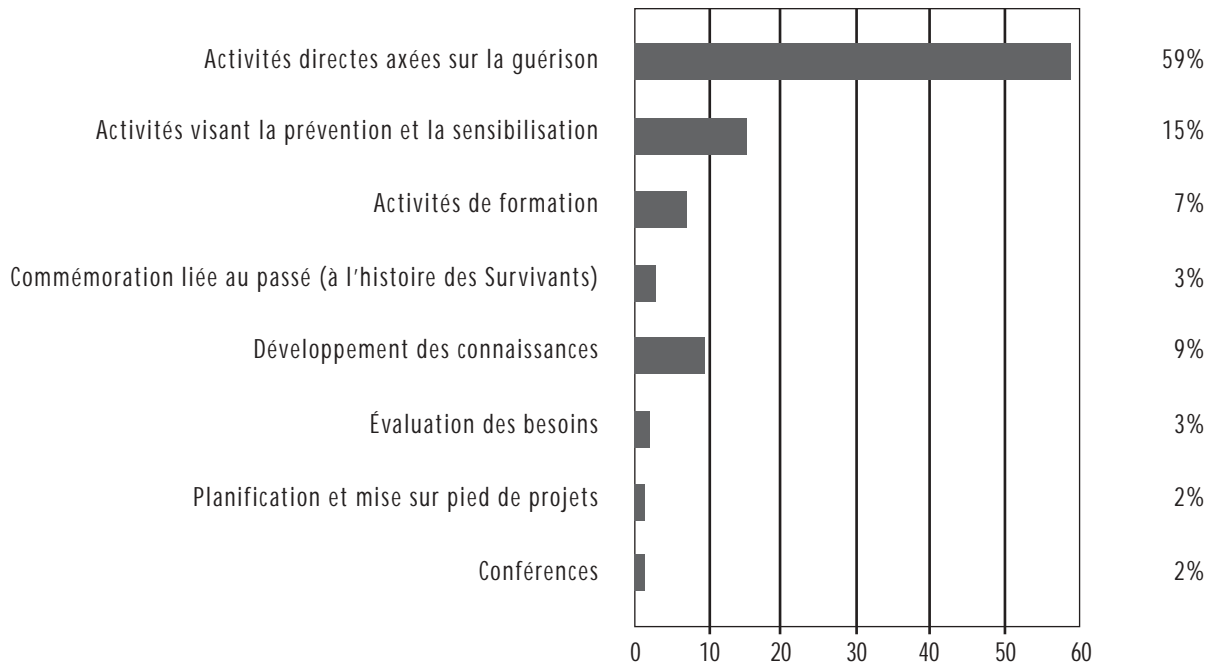
Processus de financement

- **4,612** propositions reçues, depuis janvier 1999
(**\$1,312,992,183.97** requis pour assurer un financement)
- **1,779** proposals met mandate & funding criteria de financement (total: **\$586,796,794.03**)*
- **1,346** contributions approuvées
(total: **\$376,764,421.37**)
- **75.5%** taux d'approbation global

** Plusieurs demandes ont été soumises une deuxième fois, entraînant un niveau de financement plus élevé.*



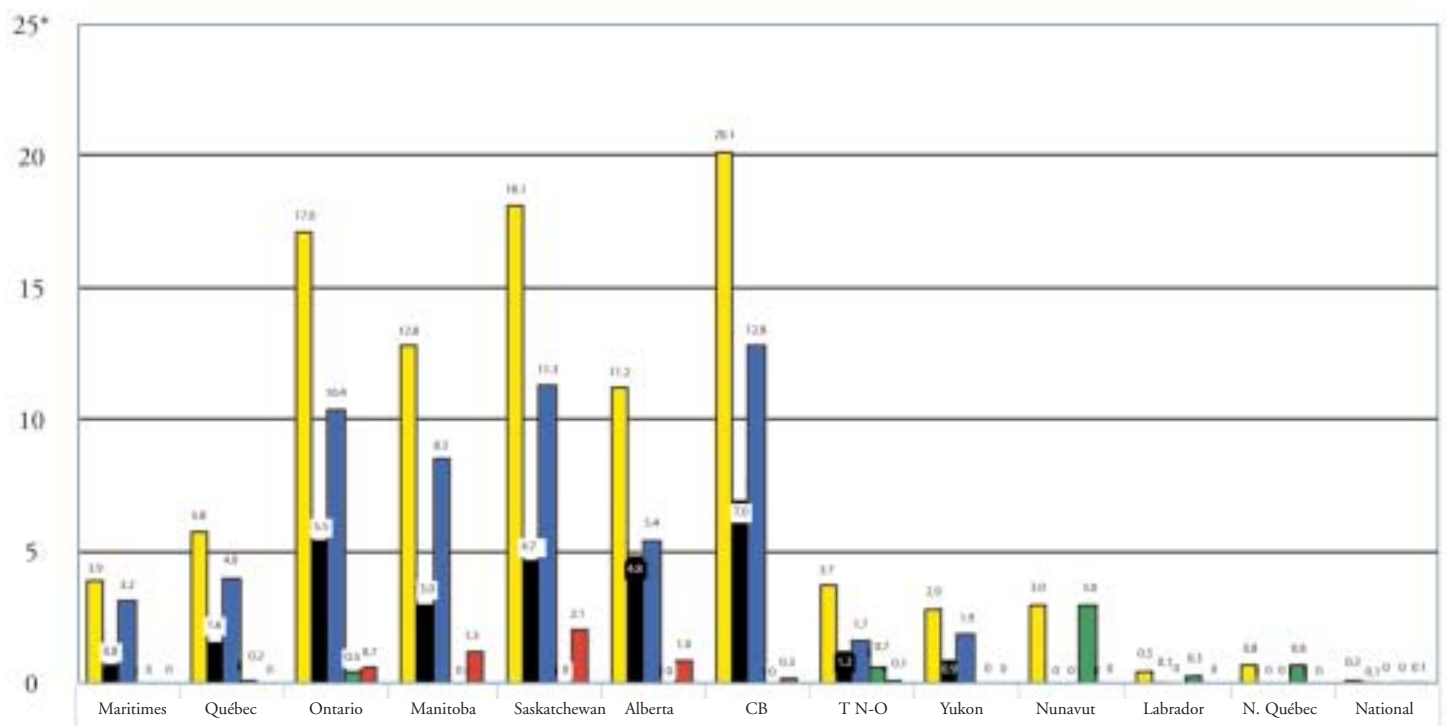
*Types de Projets Financés **



* Demandes d'aide, soumissions de projets, propositions et demandes d'aide de moins de 50 000 \$ pour des centres de guérison



Projets financés, par région et par groupe autochtone



(* en millions de dollars)

du montant total engagé au 31 mars 2005 ————

alloué aux projets desservant tous les groupes autochtones — (jaune)

alloué aux projets desservant les Premières Nations — (noir)

alloué aux projets desservant les Inuits — (bleu)

alloué aux projets desservant les Métis — (rouge)

alloué aux projets desservant les autres groupes autochtones — (vert)



Conseil d'administration

Aînées/Ainé, conseillères/conseiller auprès du Conseil



Nora Cummings



Helen Maksagak



Danny Musqua

Directeurs



Garnet Angeconeb
Secrétaire



Georges Erasmus
Président du Conseil et Président de la Fondation



Carrielynn Lamouche
Trésorière



Richard Kistabish
Vice-Président



Rose-Marie Blair



Keith Conn



Conseil d'administration



Marlyn Cook



Martha Flaherty

aucune photo

Dan George



Susan M. Hare



Elizebeth Hourie Palfrey



Viola Robinson



Cindy Swanson



Navalik (Helen) Tologanak

aucune photo

David Turner



Conseil d'administration – Fonction

Le conseil d'administration, composé de 17 membres des communautés autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits), dirige la Fondation autochtone de guérison. Le conseil administre les biens, les opérations et les affaires de la Fondation autochtone de guérison, et il est responsable de l'établissement et du suivi des politiques, des normes et des procédures d'investissement ainsi que des relations avec les entités politiques. Il est également chargé de donner l'autorisation finale au financement de projets de guérison. Il a le devoir moral de rendre compte à la population autochtone et est légalement responsable devant le gouvernement du Canada et les Autochtones.

Principaux objectifs

- ⑧ Revoir et approuver les grandes activités de planification de l'organisation.
- ⑧ Revoir et approuver les projets.
- ⑧ Superviser la gestion de la FADG par le directeur administratif.
- ⑧ Gérer les affaires du conseil conformément à toutes les prescriptions juridiques et éthiques.
- ⑧ Obtenir la confiance du public et véhiculer une image publique efficace de la FADG et de son travail.
- ⑧ Assurer l'intégrité, la fiabilité et la transparence de la FADG.



Directeur administratif

Le directeur administratif relève du conseil d'administration. En partenariat avec le président, il permet au conseil d'administration de jouer son rôle de gouvernance et facilite l'interaction entre l'employeur, le personnel et le conseil d'administration. Il assure le leadership nécessaire à la réalisation du mandat, de la stratégie et des objectifs de la FADG, et exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont confiés par le conseil d'administration.

Avec un effectif de trois personnes, le bureau du directeur administratif aide le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance, à assurer et à maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public de même qu'à améliorer son image publique, à mettre en œuvre le mandat et les objectifs de la FADG ainsi qu'à assurer le rendement efficace des gestionnaires et à faire en sorte que toute activité de la FADG observe les prescriptions juridiques et éthiques.

Formé de trois employés, le bureau du directeur administratif assume ses responsabilités dans les secteurs suivants :

- conseil d'administration,
- gestion,
- ressources humaines,
- finances,
- communications.

Objectifs

- ⑧ Aider le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance.
- ⑧ Assurer et maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public et améliorer son image publique.
- ⑧ Réaliser le mandat et les objectifs de la FADG.
- ⑧ Assurer le rendement efficace des gestionnaires.
- ⑧ Veiller à ce que toutes les activités de la FADG respectent les prescriptions juridiques et éthiques.



Communications

Fonction

Le Service des communications est formé d'un directeur, d'un agent des communications et d'un rédacteur en chef. Ses principales responsabilités stratégiques consistent à communiquer les décisions stratégiques du conseil et à faire la promotion de la philosophie, du mandat et des activités de la Fondation autochtone de guérison.

Guidé par une stratégie de communications, le travail du Service des communications consiste notamment à fournir des outils pour partager des ressources avec les communautés du Canada et à cerner des enjeux associés au régime des pensionnats, à la guérison et à la réconciliation afin de conscientiser le public. Il incombe également au Service des communications d'assurer la diffusion efficace de l'information au sein de l'organisation.

Le Service des communications assume la responsabilité première en matière de :

- ⑧ publications ne faisant pas partie de la collection Recherche
- ⑧ site Web (<http://www.ahf.ca>)
- ⑧ liaison avec les médias
- ⑧ présentations publiques et des présentations faites aux organisations gouvernementales et autochtones
- ⑧ sensibilisation du public
- ⑧ correspondance et bases de données
- ⑧ Renseignements généraux
- ⑧ promotions
- ⑧ traduction et rédaction
- ⑧ assistance aux projets financés en relation avec le travail des médias et les ressources d'information.

Comme nous sommes conscients de la nécessité d'une stratégie de guérison à plus long terme pour les Survivants autochtones de mauvais traitements et de traumatismes subis en établissement, l'un des principaux sujets dont s'est préoccupé le Service des communications au cours de cette année est celui des implications de la fermeture de la Fondation autochtone de guérison, prévue en 2008.

Le Service des communications fournit régulièrement les informations les plus récentes sur le financement, qui illustrent les projets réussis et décrivent les sujets d'actualité intéressant notre principal public cible – les Autochtones, en particulier les Survivants. Nous procédons par l'entremise de notre site Internet (qui reçoit actuellement une moyenne de 300 000 visites par mois), de bulletins d'information et de présentations publiques.

Comme au cours des années précédentes, nous nous sommes servis de nos outils de communication internes pour mieux rejoindre les communautés autochtones ainsi que le grand public. Toutefois, au fur et à mesure que les processus de transfert des responsabilités et de réduction naturelle des effectifs se poursuivent et que l'échéance de notre mandat approche, nos projets de communications devraient être de plus en plus externalisés. C'est pourquoi le personnel du Service des communications a été réduit au cours de cet exercice.

Objectif

Rendre compte des activités de la Fondation aux Survivants et à leurs descendants ainsi qu'au



Communications

gouvernement et au public canadien, et faire connaître notre mandat.

Stratégie

Des comptes rendus sur l'évolution des activités de la FADG ont été intégrés à nos présentations publiques et à notre travail médiatique. Nous avons saisi chaque occasion de communiquer publiquement, et chaque fois que possible en face à face, les leçons que nous avons apprises en tant qu'organisation. Au cours de la dernière année, le conseil et le personnel de la Fondation ont fait des dizaines de présentations devant des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et des universitaires. Le Service des communications a rédigé des notes documentaires, des dossiers de présentation et des documents complémentaires explicatifs pour des députés, les médias et le grand public.

Résultats

Nous croyons que la Fondation autochtone de guérison a contribué à améliorer la compréhension et la connaissance de notre travail, en particulier auprès des décideurs et des fournisseurs de soins des services sociaux. Notre principal message est que les projets de guérison communautaires sont un exemple à suivre, et que ces efforts devraient être maintenus au-delà de la durée de vie de la Fondation autochtone de guérison. Ces six dernières années, nous avons participé de façon constante à un débat national entre les gouvernements, les églises et les citoyens, qui a abouti à un large consensus. Ce consensus se manifeste par l'émergence de nombreux groupes



comme la Legacy of Hope Coalition, au sein de laquelle la Fondation a joué un rôle.

Objectif

Améliorer la compréhension de la nature des sévices subis dans les pensionnats indiens et des effets qu'ils ont sur les victimes, leur famille et leur communauté.

Stratégie

- ⑧ Préparer et distribuer des publications maison traitant de la guérison dans le contexte des séquelles du régime des pensionnats indiens.
- ⑧ Fournir aux médias et aux organisations communautaires de l'information et des conférenciers, assister aux événements et désigner la bonne personne pour des entrevues.

Résultats

Les commentaires reçus sur le travail de la FADG dans ce champ d'activité ont été positifs. Nos



Communications

documents sont maintenant utilisés comme matériel didactique d'un bout à l'autre du pays. Aujourd'hui, au Canada, on comprend mieux les séquelles du régime des pensionnats et les répercussions intergénérationnelles, en partie grâce à la recherche, aux campagnes de sensibilisation du public et à la diffusion des documents entrepris par la Fondation.

Objectif

Appuyer le personnel de la FADG dans les champs de la traduction et de l'édition de documents, de la correspondance, des séances d'information et de la rédaction de documents.

Stratégie

- ③ Fournir des services internes d'édition et de traduction.
- ③ Superviser le travail d'une équipe centrale de traducteurs de l'extérieur.

Résultats

Au cours de la dernière année financière, le Service des communications a assuré la rédaction au sein de l'organisation et a fait faire la traduction d'études de recherche (internes et externes), d'éléments de correspondance, de documents et de matériel provenant d'autres services de la FADG ainsi que de toutes les publications du Service des communications à l'extérieur de l'organisation.

Objectif

Promouvoir et appuyer les projets financés par la Fondation autochtone de guérison.

Stratégie

Le Service des communications appuie des projets en fournissant des documents, des images et des renseignements relatifs au régime des pensionnats indiens. Nous leur fournissons également des ressources et de l'aide en matière de relations avec les médias. Pour faire connaître les projets financés, nous avons publié des profils et résumés sous forme de documents imprimés et sur le site Web de la FADG (<http://www.ahf.ca>). Nous mettons également à leur disposition des conférenciers lors de réunions et d'ateliers consacrés aux projets.

Résultats

Nous avons fourni aux projets financés des ressources éducatives, et complété leur matériel promotionnel. Les documents de la FADG sont utilisés dans le contexte de la guérison et de l'éducation par les projets que nous finançons.

Au cours de l'AF 2004-2005, nous avons continué à publier nos bulletins Healing Words (anglais) et Le premier pas (français). Ce projet particulier a fait l'unanimité et c'est l'un de nos documents les plus populaires. Son tirage dépasse maintenant les 40 000 exemplaires par numéro, ce qui en fait peut-être la publication en série entièrement consacrée à la guérison des séquelles du régime des pensionnats indiens la plus importante au Canada.



Évaluation et opérations financières

Fonctions

Dirigé par le directeur de l'exploitation, le département Évaluation et opérations financières comprend deux sections, celle des finances et celle des programmes, qui travaillent en étroite collaboration jour après jour. Évaluation et opérations financières appuie tous les besoins et objectifs de l'entreprise.

Ce service compte vingt-deux employés qui sont responsables :

- ⑧ des services d'information et de soutien communautaire;
- ⑧ de la saisie des données et de l'évaluation des propositions;
- ⑧ des contrats et du suivi des projets financés;
- ⑧ de l'établissement des budgets et des rapports financiers;
- ⑧ de la gestion du portefeuille de valeurs mobilières du fonds de guérison de 350 M\$;
- ⑧ de l'informatique et de la maintenance du système, y compris la base de données de projets (GIFTS);
- ⑧ de l'administration générale, y compris le bureau d'accueil, le courrier et les approvisionnements.
- ⑧ de l'administration de tous les processus comptables et du maintien des contrôles financiers.

Objectifs

Faire en sorte que les communautés autochtones du Canada aient un accès équitable au financement de projets de guérison portant sur les séquelles des sévices physiques et sexuels du régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

S'assurer que toutes les propositions suivent le même processus de financement.

Gérer, de façon efficace et efficiente, le fonds de guérison de 350 M\$ et mener à bien les politiques et objectifs financiers de la Fondation autochtone de guérison.

Stratégies générales

Appuyer le conseil d'administration de la Fondation afin qu'il prenne les bonnes décisions relativement au financement, en lui transmettant l'information exacte en temps opportun.

Fournir des renseignements exacts et pertinents, pour aider la haute direction à évaluer continuellement le rendement de la Fondation à tous les niveaux de l'organisation. Les décideurs peuvent dès lors passer plus de temps à faire le suivi des projets.

Soutenir les communautés en leur donnant des renseignements et de l'information sur le suivi, au moyen d'une ligne 1 888 sans frais et par la coordination de séances d'information et de visites de réseautage.



Évaluation et opérations financières

Élaborer une stratégie efficace pour obtenir un plus grand nombre de demandes de financement de la part des communautés inuites, avec l'aide du coordonateur de Soutien communautaire.

Objectifs et résultats particuliers

1. Terminer la signature de tous les accords de contribution aux projets

Résultat : Tous les accords de contribution ont été signés avant septembre 2004.

2. Assurer le suivi de tous les projets conformément à la stratégie de gestion des risques

Résultat : Un calendrier de suivi sur place a été élaboré pour l'exercice 2004-2005. Vingt évaluations sur place ont été réalisées.

Un nouveau calendrier a été mis sur pied en 2005-2006.

3. Finaliser les dossiers de projets qui ne sont plus actifs

Résultat : En octobre 2004, 17 p. 100 des dossiers relatifs aux projets ont été finalisés. Au printemps 2005, 56 p. 100 étaient fermés.

4. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de réduction progressive des activités.

Résultat : Les points suivants ont été complétés :

a. Nous avons créé une structure organisationnelle fondée sur nos besoins opérationnels.

b. Nous avons établi un budget pluriannuel fondé sur les effectifs nécessaires et les besoins opérationnels.

c. Nous avons mis sur pied une politique d'aliénation des actifs.

d. Nous avons mis sur pied un système de répertoriage au bureau fondé sur la technologie de pointe.

e. Nous avons avisé tous les projets qui recevraient un financement supplémentaire de leur statut actuel et futur.

f. Nous travaillons en vue de mener à terme les accords de financement, pour ce qui est du financement supplémentaire, avec des projets retenus.

g. Nous avons planifié et terminé la formation en informatique sur Word et Excel. Nous programmerons une formation sur les techniques d'entrevue. Comme nouvelle occasion de formation, nous avons prévu une formation sur un logiciel comptable avec Simple Comptable et QuickBooks.

5. Veiller à ce que la FADG exerce une bonne gestion financière

Résultat : Pour la sixième année consécutive, un rapport du vérificateur sans tache a été reçu, et ne faisait mention d'aucun sujet préoccupant.



Recherche

Fonction

Le département Recherche compte trois employés principaux (directeur, adjoint de direction et agent de recherche) et trois employés contractuels financés grâce à la stratégie de publication de la FADG. Le département Recherche est responsable :

- ⑧ de superviser l'évaluation de la FADG;
- ⑧ de tenir à jour le Centre de ressources de la FADG;
- ⑧ d'entreprendre la recherche sur les enjeux de la FADG pour étayer les décisions du conseil;
- ⑧ de passer les contrats de recherche à l'appui des programmes de guérison;
- ⑧ de coordonner la rédaction et la publication des séries Évaluation et Recherche;
- ⑧ de superviser et de coordonner le Rapport final de la FADG.

Le programme de recherche et les activités de la Fondation autochtone de guérison portent principalement sur la recherche appliquée ou stratégique qui contribuent à l'acquisition de la base de connaissances nécessaire à la conception, la mise en œuvre, l'efficacité et l'évaluation des projets de guérison communautaires.

Objectifs de Recherche

1. Contribuer à la conception ou la restructuration efficace du programme, à sa mise en œuvre et à son évaluation.
2. Promouvoir une approche holistique de la guérison et identifier « des pratiques de guérison

prometteuses » à même les projets communautaires.

3. Fournir des renseignements sur des questions de fond à l'appui de pratiques de guérison et mettre en valeur le potentiel des communautés autochtones.
4. Contribuer à l'héritage national de guérison transmis par la Fondation autochtone de guérison.
5. Favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire.

Les *Objectifs de Recherche* sont les suivants :

Objectif n^o. 1

Évaluer les retombées de projets financés par la FADG

Stratégie : Le département Recherche supervise le travail d'un consultant externe travaillant à contrat pour la FADG afin d'effectuer une évaluation sur quatre ans de l'efficacité et des retombées des activités réalisées dans le cadre des projets financés par la FADG. Aux fins de cette évaluation, une équipe de recherche a fait une enquête sur 344 projets en décembre 1999, a passé en revue un échantillon de 36 dossiers de projets et en 2001, a réalisé des études de cas sur 13 différents types de projets financés par la FADG.

Un deuxième sondage envoyé à 384 organisations assujetties à un accord en vigueur a été entrepris en décembre 2002. En 2002-2003, des Questionnaires Individuels du participant ont été envoyés à plus de



484 projets en cours financés par la FADG. En août 2004, un troisième sondage a été adressé à 447 organisations ayant des accords en vigueur.

En octobre 2002, un questionnaire demandant des renseignements sur les « pratiques de guérison prometteuses » a été envoyé à 439 projets financés par la FADG. À partir des 103 réponses reçues et d'un examen des dossiers de projets, un résumé des « pratiques de guérison prometteuses » a fait l'objet de discussions entre les délégués qui ont participé au Rassemblement national en juillet 2004.

En 2003-2004, cinq groupes de concertation se sont réunis pour recueillir de l'information sur les projets financés par la FADG, y compris les Métis et les Inuits. Six études de cas (choisies sur un total de 13) poussées sur les « modèles et métaphores de guérison » sont actuellement réalisées par des étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs associés au réseau Aboriginal Mental Health Research Network, grâce à une bourse des Instituts de recherche en santé du Canada.

Resultats Prévus : Le premier rapport d'évaluation intérimaire, intitulé Rapport intérimaire : Évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison, a été présenté au conseil d'administration en juillet 2001.

Ce premier rapport d'évaluation intérimaire présentait les résultats du premier sondage national. Les résultats de ce sondage indiquaient que 59 224 participants avaient pris part aux activités financées par la FADG, dont 48 286 à des activités de guérison (moins de 1 p. 100 d'entre eux

ayant déjà participé à des activités de guérison auparavant) et 10 938 à des activités de formation financées par la FADG. Au moment du sondage, 1 686 collectivités ou communautés d'intérêt ont été desservies par la FADG. Quatre-vingt-huit pour cent de tous les postes étaient occupés par des Autochtones et les Survivants occupaient 50 p. 100 de tous les postes. Au cours d'un mois caractéristique, plus de 13 000 heures de travail bénévole ont été consacrées aux projets financés par la FADG. Si l'on évalue que cette contribution pourrait être rémunérée à 10 \$/heure, le travail bénévole représente une injection de 130 000 \$ par mois ou de 1 560 000 \$ par année. Lorsque nous leur avons demandé combien de personnes pourraient encore être aidées si le projet bénéficiait suffisamment de temps et de ressources, ils ont répondu, en tout, 56 857 personnes.

Le deuxième rapport d'évaluation intérimaire de l'activité de programme de la FADG, intitulé Cheminement et équilibre – Deuxième rapport intérimaire d'évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison, a été déposé devant le conseil d'administration en juillet 2002.

Le deuxième rapport d'évaluation intérimaire faisait la synthèse de treize études de cas choisies pour représenter toute la portée de l'activité de programme, de même que la diversité géographique et culturelle. Les contributions les plus flagrantes visaient à améliorer la compréhension des séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats. Malgré tout, les équipes ont clairement exprimé que le travail en ce sens n'était pas achevé. La recherche a permis de constater



Recherche

qu'un plus grand nombre de Survivants est en contact avec des guérisseurs et que les Autochtones sont plus aptes à répondre aux besoins des Survivants bien que, une fois encore, le travail soit loin d'être terminé. L'activité de projet a contribué à un détournement de la gestion de crise au profit d'une approche davantage proactive, planifiée et coordonnée des difficultés des Autochtones; toutefois, peu d'entre eux ont pu garantir des engagements financiers à long terme en égard à la programmation. Un effet d'entraînement a été remarqué puisque de nombreux participants incitent ou encouragent les autres à guérir, et bien que certaines personnes s'en tirent mieux que d'autres, la distinction entre elles est toujours difficile à faire. Bien qu'il soit prématuré de conclure que les activités de projet auront des effets à long terme, on peut dire sans crainte qu'elles ont produit une gratification instantanée et que certains programmes ont eu des effets à court terme. Le fait de consigner les faits historiques et d'honorer les Survivants a nourri les efforts d'éducation et a eu pour effet, imprévu mais bienvenu, d'encourager la participation à la guérison. Les principales recommandations résultant de l'analyse consistent à :

- ⑧ redéfinir une vision de la guérison qui reconnaît que le chemin est tortueux, comporte des étapes plutôt imprévisibles étant donné que chacune dépend du déroulement de l'étape précédente, et qu'il est long à parcourir;
- ⑧ créer des stratégies de guérison créatives, efficaces et uniques pour les hommes;
- ⑧ continuer de consolider les efforts en vue de désamorcer la peur et le déni;
- ⑧ tracer le portrait d'un guérisseur efficace de sorte

qu'il y ait peu d'ambiguïté au sujet de qui peut faire le travail;

- ⑧ renforcer et maintenir les partenariats;
- ⑧ favoriser l'atteinte de résultats en cernant les différences entre ceux pour qui certaines approches de guérison fonctionnent et ceux pour qui elles ne fonctionnent pas;
- ⑧ offrir un outil d'évaluation rapide et universel;
- ⑧ concentrer les efforts sur les résultats réalistes dans des groupes cibles raisonnablement restreints.

Le Troisième rapport intérimaire – Évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison a été présenté au conseil d'administration en juillet 2003. Ce rapport met à jour l'information obtenue lors d'un deuxième sondage réalisé en 2001 afin d'obtenir de nouvelles données sur les retombées pour les personnes qui ont participé aux projets financés par la FADG. L'information sur les taux de participation, la distribution des ressources, les équipes de projets, les défis personnels et communautaires, les besoins relatifs aux projets, la participation et les besoins spéciaux des Survivants, les approches thérapeutiques, les leçons apprises, les pratiques de guérison exemplaires ou prometteuses, le contexte, les stratégies uniques visant à mobiliser les hommes ainsi que les retombées prévues pour la communauté. En outre, ce rapport comprend de l'information sur les membres de la communauté participant à différents types de projets qui ont rempli un Questionnaire Individuel du participant. Ce rapport se penche également sur les stratégies clés servant à surmonter la peur et le déni, sur ce qui semble bien fonctionner lorsque l'on associe les thérapies traditionnelles et occidentales et sur les façons de déterminer qui est



un guérisseur efficace, en portant une attention particulière au Survivant devenu guérisseur.

En 2003-2004, le Service de recherche a organisé cinq groupes de concertation (y compris un groupe d'Inuits et un groupe de Métis) formés de délégués des projets financés par la FADG, afin d'obtenir des renseignements plus détaillés sur un certain nombre de questions, notamment :

- ③ Comment parvient-on à surmonter ses peurs?
- ③ Quelles thérapies traditionnelles et occidentales se complètent bien?
- ③ Comment sait-on que quelqu'un est un « bon guérisseur »?

L'analyse des réponses au troisième sondage, des groupes de concertation, des études de cas et des réponses aux Questionnaires Individuels des participants sera éditée comme Volume deux du Rapport final de la FADG, qui sera publié en janvier 2006. Ce rapport comprendra également l'analyse des données tirées des trois sondages.

Le rapport des « pratiques de guérison prometteuses », fondé sur 103 réponses à un questionnaire, une étude des dossiers de projets et une discussion entre les délégués qui ont participé à quatorze ateliers lors du Rassemblement national de la FADG tenu en juillet 2004, constituera le troisième volume du Rapport final de la FADG.

Objectif n° 2

Contribuer à l'acquisition de la base de connaissances nécessaire pour la conception ou la restructuration, la mise en œuvre et l'évaluation

efficaces de projets de guérison communautaires

Stratégie : La FADG a publié dix-sept rapports imprimés dans les séries Évaluation et Recherche à ce jour : deux en 2001, quatre en 2002, huit en 2003. En plus de travailler au rapport final de la FADG, le département Recherche a publié trois études en 2004-2005. En 2006-2007, les sommaires de ces études seront traduits en « langage clair » aux fins de distribution dans les communautés autochtones, et seront ajoutés au site Web de la FADG.

Publiés (y compris sur le site Internet : www.ahf.ca)

- ③ La délinquance sexuelle chez les Autochtones au Canada;
- ③ Profils de la santé mentale d'un échantillon d'Autochtones de la Colombie-Britannique Survivants du régime canadien des pensionnats;
- ③ Rapport intérimaire : évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison (2001);
- ③ Cheminement et équilibre – Deuxième rapport intérimaire d'évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison (2002);
- ③ Ressources sur les pensionnats;
- ③ La violence familiale chez les Autochtones au Canada;
- ③ Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats;



Recherche

⑧ Troisième rapport intérimaire – Évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison (2003);

⑧ Syndrome d'alcoolisation fœtale chez les peuples autochtones du Canada : examen et analyse des répercussions intergénérationnelles liées au régime des pensionnats;

⑧ Violence contre les Aînés au Canada;

⑧ Examen de l'incidence du VIH/SIDA au sein de la population autochtone au Canada période post-pensionnats;

⑧ Traumatisme historique et guérison autochtone;

⑧ Retisser nos liens : Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones;

⑧ Les guerriers-soignants : Comprendre les difficultés et la guérison des hommes des Premières Nations;

⑧ Guide d'évaluation communautaire des initiatives financées par la Fondation autochtone de guérison;

⑧ Évaluation de la FADG – mise à jour (18 octobre 2002);

⑧ Répertoire des sources de financement pour les activités de guérison communautaires.

Publiés en partenariat avec d'autres organisations ou gouvernements :

⑧ Le balisage de l'expérience de guérison des collectivités autochtones du Canada : Rapport final d'un projet de recherche d'une Première Nation sur la guérison dans les collectivités autochtones du Canada (avec le concours du Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Sécurité publique et Protection civile Canada);

⑧ Une analyse de rentabilité du processus holistique de guérison de la Première Nation de Hollow Water (avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Sécurité publique et Protection civile Canada);

⑧ A Cost-Benefit Analysis of Biidaabiin: the Mnjikaning Community Healing Model (avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Sécurité publique et Protection civile Canada) .

En cours :

⑧ Métis History and Experience and Residential Schools in Canada;

⑧ Traditional Healing Practices;

⑧ Aboriginal Homelessness in Canada and the Legacy of Residential Schools;

⑧ Addictive Behaviors and Aboriginal People in Canada;

⑧ Aboriginal Children in Care in Canada;

⑧ Curriculum: Aboriginal Awareness and Residential School (11e et 12e années)



- ③ The History and Experience of Inuit in Residential Schools in Canada;
- ③ International Perspectives on Aboriginal Healing: Colonization, Decolonization and Healing: Indigenous Experiences in the United States, New Zealand, Australia and Greenland;
- ③ Aboriginal Suicide in Canada;
- ③ Aboriginal Residential School Workers;
- ③ Models of Resolution and Reconciliation;
- ③ Rapport final de la FADG (3 volumes).

Résultats attendus: La publication de 12 rapports ou mémoires de recherche ou d'évaluation sont en cours, y compris une unité curriculaire du programme et un manuel de l'enseignant sur les pensionnats indiens pour les 11e et 12e années et le Rapport final de la FADG en trois volumes, qui sera publié en janvier 2006. Les études de la FADG intitulées *Aboriginal Children in Care* et *The History and Experience of Inuit in Residential Schools in Canada* seront publiées par les Presses de l'Université du Manitoba en 2007.

Objectif N° 3

Participer au réseautage afin d'optimiser les ressources limitées de la FADG en matière de recherche et de favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire

STRATÉGIE : Le Service de recherche a collaboré à quatre projets de recherche qui entrent

dans le mandat de la Fondation autochtone de guérison, dont trois avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, de Sécurité publique et Protection civile Canada, auquel le Service de la recherche s'est également associé pour deux rassemblements de guérisseurs. En partenariat avec la Fondation autochtone de l'espoir et Bibliothèque et Archives Canada, des travaux de recherche ont été entrepris afin de mettre sur pied une exposition itinérante sur le régime des pensionnats.

Trois rapports de recherche qui seront publiés par la Fondation autochtone de guérison résumant les résultats du travail réalisé dans le cadre des projets financés par la FADG.

Le département Recherche de la FADG a participé activement au réseau d'organisations autochtones, universitaires et gouvernementales associées à la recherche portant sur la guérison des séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Certaines de ces activités, effectuées en 2004-2005, comprennent :

(a) La coprésidence (avec Résolution des questions des pensionnats indiens Canada) du Groupe de réseautage des pensionnats, regroupement officieux de chercheurs du gouvernement qui se rencontrent chaque mois pour discuter de projets de recherche en rapport avec les Survivants et leurs descendants.

(b) Exposés au séminaire d'études supérieures sur les questions autochtones de l'Université Carleton; séminaire de faculté du Conseil international d'études canadiennes; conférence annuelle de la



Recherche

Native Mental Health Association; Conférence annuelle nationale de la santé autochtone; « Avec le monde entier, libérons-nous corps et âme », conférence de la région du Pacifique; conférence sur la mémoire et la politique du pardon, Université du Québec à Montréal; Wabano Centre for Aboriginal Health et Minwaashin Lodge, Ottawa.

(b) La Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention de 720 760 \$ offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada pour un réseau de recherche national sur la santé mentale des Autochtones et quatre projets de recherche. Les codirecteurs et chercheurs principaux du réseau sont la directrice du département Recherche de la FADG et le Dr Laurence Kirmayer de l'Université McGill.

(b) Avec l'Organisation nationale de la santé autochtone, l'Institut de recherche sur la santé des populations et l'Université d'Ottawa, la Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention institutionnelle de trois ans et 240 000 \$ offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada pour la recherche sur le savoir et l'application des connaissances (PI : Smylie, Université d'Ottawa) le département Recherche de la FADG est également co-chercheur dans un projet de recherche financé par l'IRSC sur les obstacles aux services de santé pour les femmes autochtones vivant dans des régions urbaines (PI : Dr Culhane, Simon Fraser/ N. Adelman, York).

(b) Tout comme l'Initiative sur la santé de la population canadienne, Santé Canada, Affaires

indiennes et du Nord Canada, l'Institut de la santé publique et des populations, l'Institut de la santé des Autochtones et l'Organisation nationale de la santé autochtone, la Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans un projet de recherche intitulé, « Adaptation of Chandler/Lalonde Research on the Relationship between Cultural Continuity and Rates of Youth Suicide in First Nations Communities in Canada ». (PI : M.Chandler, Université de la Colombie-Britannique / C. Lalonde, Université de Victoria).

(b) La directrice du département Recherche de la FADG siège au conseil consultatif de l'Institut de la santé des Autochtones, Instituts de recherche en santé du Canada; elle est codirecteur du réseau Aboriginal Mental Health Research Network et siège au Comité de rédaction du journal de l'Organisation nationale de la santé autochtone.

RÉSULTATS ATTENDUS : Le réseautage continuera d'accroître notre connaissance des effets du régime des pensionnats et nous permettra d'optimiser le rendement de nos investissements dans les projets de recherche. En outre, par le truchement de partenariats de recherche et à d'exposés pertinents, nous continuerons d'avoir accès à l'expertise et aux ressources d'agences extérieures et de contribuer à informer le public et à améliorer l'opinion publique.

Ojectif N° 4

Mettre sur pied une bibliothèque et des archives nationales autochtones pour conserver les documents traitant des pensionnats



Recherche

Les documents de constitution de la FADG renvoient à l'établissement et à l'exploitation d'une « bibliothèque et d'archives nationales autochtones consacrée aux pensionnats indiens ». Cette activité répond en partie au Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, recommandation 1.10.3, qui fait appel à « la création d'un dépôt national de documents et de vidéos sur les pensionnats [...] pour faciliter l'accès aux documents et l'échange électronique d'information sur les pensionnats ».

Stratégie : Le Service de recherche continue de réunir des livres, des articles, des rapports et des vidéos sur des sujets connexes aux séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Cette petite collection comprend des documents donnés par la Commission du droit du Canada qui ont été réunis pour la recherche dans le contexte du rapport sur les sévices infligés aux enfants, publié en 2000; de la documentation en lien avec la conception et la mise en œuvre de pratiques de guérison; et des documents d'archives présentés à la FADG.

Le Centre de ressources de la FADG comporte plus de 3 000 documents.

Résultats attendus : en plus de documents de recherche extérieurs, le Centre de ressources abrite une collection de documents de plus en plus importante sur les pratiques de guérison « prometteuses » puisées dans les projets financés par la FADG, de même que des documents produits grâce aux projets financés par la FADG. Le Centre de ressources abritera aussi tout autre document d'archive reçu par la FADG, y compris des notices biographiques, des journaux, des photographies ou d'autres articles consignés par les Survivants des pensionnats indiens, leurs descendants ou d'autres parties intéressées.



Perspectives

Communications

Comme par les années passées, nous nous sommes servis des outils de communication internes pour élargir notre portée auprès des communautés autochtones et du public en général. Toutefois, compte tenu des processus de transfert des responsabilités et de réduction des effectifs qui se poursuivent et la fin de notre mandat qui approche, nous prévoyons externaliser de plus en plus de projets de communications.

La dernière phase de l'existence de la Fondation est déjà avancée. Beaucoup de fonctions du Service des communications, comme la responsabilité de fournir des renseignements à jour sur le travail de la Fondation, demeureront toutefois inchangées. Le défi qui nous attend sera toujours de veiller à ce que le message et le travail de la Fondation soient le plus clairs possible dans l'esprit du public. Cette tâche sera compliquée par les annonces à venir au sujet des pensionnats, telle que celle concernant les conditions de rémunération en cours de négociations entre le Canada et l'Assemblée des Premières Nations. Bien qu'il s'agisse de questions qui ne relèvent pas de la FADG, nous faisons tous les efforts possibles pour appuyer le gouvernement et la FADG en leur fournissant l'information et en dirigeant le public vers les organismes appropriés tout en précisant le rôle que nous jouons dans les questions des pensionnats indiens (c.-à-d. celui de la guérison).

En 2005-2006, le Service des communications diffusera différents documents multimédias réunis lors du Rassemblement national tenu en 2004 à Edmonton. Nous produirons également un « guide

d'introduction » sur le régime des pensionnats et ses suites. Nous continuerons aussi de publier *Healing Words* et *Le premier pas*. En outre, nous planifions une présence accrue dans les tribunes et les rassemblements appropriés qui se dérouleront partout au Canada.

Évaluation et finances

Les programmes s'efforcent constamment de rationaliser une procédure fondée sur la compréhension, la compassion et l'équité tout en s'assurant que les communautés autochtones auront un accès aux projets qui offrent de réelles possibilités de guérison. Nous continuerons d'offrir de l'information et du soutien au fur et à mesure que les demandeurs passeront de l'étape de la planification à celles de la réalisation et de l'aboutissement de leur projet, c'est-à-dire de répondre pendant la durée de ce projet aux besoins des Survivants et de leurs descendants.

Les nouveaux objectifs pour les activités du Service de l'évaluation et des opérations financières pour l'AF 2004-2005, sont les suivants :

1. terminer la signature de tous les accords de contribution aux projets;
2. assurer le suivi de tous les projets conformément à la stratégie de gestion des risques;
3. finaliser les dossiers de projets qui ne sont plus en cours;
4. élaborer et mettre en œuvre une stratégie de réduction progressive des activités.



Les services de l'Évaluation et des Finances se concentreront sur le suivi et la fermeture des dossiers au cours des deux prochaines années financières. Nous continuerons d'aider et d'appuyer les projets en vue de l'achèvement de leur important travail.

Comme les activités de la FADG ralentiront progressivement, une surveillance plus étroite tant externe qu'interne sera assurée par les deux services.

Recherche

En 2006, le Rapport final de la FADG en trois volumes sera publié. Le volume I du Rapport final de la FADG est un sommaire descriptif du développement, de l'incidence, des réalisations de la FADG ainsi que de sa contribution au mouvement de guérison, et un exposé des futurs besoins de guérison. Le volume 2 donne une vue d'ensemble de l'évaluation de la FADG, y compris 3 sondages nationaux, 13 études de cas, 5 groupes de concertation et plus de 1 500 Questionnaires Individuels du participant. Le volume 3 résume les pratiques de guérison exemplaires ou prometteuses, faisant ressortir ce que nous avons appris des

projets financés par la FADG en examinant les dossiers de projets, les questionnaires et 14 ateliers qui se sont déroulés lors du Rassemblement national de 2004.

Le département Recherche publiera au moins deux des douze rapports en cours sur papier dans les séries Recherche et Évaluation, et poursuivra la distribution à grande échelle des rapports et des études de la FADG.

Le département Recherche continuera d'élargir son réseau et de contribuer aux activités d'organisations autochtones, universitaires et gouvernementales afin de mieux comprendre les répercussions et le processus de guérison des séquelles du régime des pensionnats.

Le département Recherche continuera de bâtir et de classer la collection de matériel documentaire, de documents et de matériel d'archives en lien avec le régime des pensionnats. Le Centre de ressources renferme aussi du matériel mis au point grâce aux projets financés par la FADG et de l'information associée aux activités de la Fondation autochtone de guérison.



États financiers de la

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Exercice terminé le 31 mars 2005





KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 1000
45 O'Connor St.
Ottawa, ON K1P 1A4
Canada

Telephone (613) 560-0011
Telefax (613) 560-2896
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2005 et des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tel que le stipule la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

Le 10 juin 2005



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Bilan

31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	249 755 \$	169 369 \$
Débiteurs	153 747	96 557
Intérêts à recevoir	731 747	801 751
Charges payées d'avance	182 392	210 345
	<u>1 317 641</u>	<u>1 278 022</u>
Immobilisations (note 3)	371 781	506 533
Placements (note 4)	83 820 531	152 004 658
	<u>85 509 953 \$</u>	<u>153 789 213 \$</u>

Passif et apports reportés

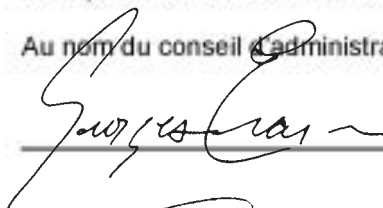
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	567 331 \$	1 599 909 \$
Apports reportés		
Apports en capital reportés	371 781	506 533
Subvention reportée	84 570 841	151 682 771
	<u>84 942 622</u>	<u>152 189 304</u>


Engagements locatifs et garantie (note 5)
Engagements pour les projets (tableau)

	<u>85 509 953 \$</u>	<u>153 789 213 \$</u>
--	----------------------	-----------------------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,


_____, président


_____, trésorier



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004	
Produits			
Subvention	67 094 094	\$64 144 592	\$
Placements (note 4)	4 443 855	11 444 542	
Amortissement des apports en capital reportés	158 126	202 395	
	<u>71 696 075</u>	<u>75 791 529</u>	
Charges			
Projets			
Financement de projets (tableau)	65 103 853	68 932 159	
Conférence nationale de 2004 (note 7)	1 311 672	121 670	
Administration			
Frais généraux (note 6)	3 804 545	4 536 210	
Recherche	666 860	915 279	
Régie	435 625	713 532	
Amortissement des immobilisations	158 126	202 395	
Communications et promotion	109 561	114 140	
Mesure du rendement	91 250	76 643	
Perte à la cession d'immobilisations	2 256	2 725	
Services de soutien à la collectivité	12 327	(14 423)	
Examen de la recevabilité	–	18 850	
Réunions régionales	–	172 349	
	<u>5 280 550</u>	<u>6 737 700</u>	
	<u>71 696 075</u>	<u>75 791 529</u>	
Excédent des produits sur les charges	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État de l'évolution des apports reportés

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	Apports en capital reportés	Subvention reportée	2005 Total	2004 Total
Solde au début de l'exercice	506 533	\$151 682 771	\$152 189 304	\$216 527 062 \$
Constaté à titre de produits	–	(67 094 094)	(67 094 094)	(64 144 592)
Ajouts aux immobilisations	26 005	(26 005)	–	–
Cession d'immobilisations	(2 631)	8 169	5 538	9 229
Amortissement des apports en capital reportés	(158 126)	–	(158 126)	(202 395)
Solde à la fin de l'exercice	371 781 \$	\$84 570 841 \$	84 942 622 \$	152 189 304 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(57 190)	\$134 245 \$
Diminution des intérêts à recevoir	70 004	878 769
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	27 953	(76 788)
Diminution des dépenses de projets payées d'avance	–	1 100 421
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(1 032 578)	570 538
Amortissement des immobilisations	158 126	202 395
Perte à la cession d'immobilisations	2 631	2 725
	(831 054)	2 812 305
Investissement		
Achat de placements	(234 615 084)	(484 741 795)
Vente de placements	302 471 163	547 388 538
Amortissement des primes (escomptes) à l'émission d'obligations	593 279	(1 227 264)
Acquisition d'immobilisations	(26 005)	(70 925)
	68 423 353	61 348 554
Financement		
Diminution des apports en capital reportés	(134 752)	(139 871)
Diminution de la subvention reportée	(67 377 161)	(64 197 887)
	(67 511 913)	(64 337 758)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	80 386	(176 899)
Encaisse, au début de l'exercice	169 369	346 268
Encaisse, à la fin de l'exercice	249 755 \$	169 369 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

1. Description

La Fondation autochtone de guérison (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1998, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu du paragraphe 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de violence physique et sexuelle dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien le (« Ministère ») une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention unique de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1^{er} avril 2003 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de dix ans se terminant le 31 mars 2008.

Au cours de l'exercice, une modification a été apportée à la convention de financement aux termes de laquelle la Fondation recevra une subvention unique de 40 000 000 \$ aussitôt que les fonds seront affectés lorsque le budget fédéral de 2005 aura force de loi. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1^{er} avril 2007 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de quatre ans se terminant le 31 mars 2009. Cette subvention n'a pas été constatée dans les présents états financiers.

2. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits tirés de la subvention sont inscrits selon la méthode de report pour la constatation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2005

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Durée utile
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant, plus ou moins l'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations. Les intérêts sur les placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes sur la vente de placements sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel il y a aliénation. L'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations est constaté sur la durée du placement.

d) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des rajustements s'avèrent nécessaires, ils seront reflétés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils se sont manifestés.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2005 Valeur comptable nette	2004 Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	525 244 \$	297 537 \$	227 707 \$	277 263 \$
Matériel informatique	659 435	547 468	111 967	170 215
Logiciels	136 805	118 656	18 149	39 172
Améliorations locatives	29 624	15 666	13 958	19 883
	1 351 108	\$979 327	\$371 781	\$506 533 \$

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2004 s'élevaient respectivement à 1 333 274 \$ et 826 741 \$.

4. Placements

- a) Les placements détenus par la Fondation doivent servir au financement des projets au cours de la période de dix ans se terminant en mars 2008. Le prix coûtant et la valeur marchande des placements se résument comme suit :

	2005 Prix coûtant	2005 Valeur marchande	2004 Prix coûtant	2004 Valeur marchande
Encaisse	1 451 \$	1 451 \$	500 \$	500 \$
Quasi-espèces				
Gouvernement fédéral	3 979 240	3 979 240	48 457 214	48 457 214
Sociétés	19 805 479	19 805 479	–	–
Obligations, coupons et obligations résiduares				
Gouvernement fédéral	5 127 718	5 243 317	44 169 575	46 706 078
Gouvernement provincial	30 588 241	30 630 292	30 878 417	31 600 662
Sociétés	24 911 681	24 646 450	27 271 688	27 731 729
	84 413 810	84 306 229	150 777 394	154 496 183
Amortissement des escomptes (primes) à l'émission d'obligations (593 279)		–	1 227 264	–
	83 820 531	\$84 306 229	\$152 004 658	\$154 496 183 \$



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2005

4. Placements (suite)

b) Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2005	2004
Intérêts	4 106 395 \$	5 699 298 \$
Gain sur cession	930 739	4 517 980
Amortissement des escomptes (primes) à l'émission d'obligations	(593 279)	1 227 264
	4 443 855	\$11 444 542 \$

5. Engagements locatifs et garantie

a) Engagements locatifs

La Fondation s'est engagée à verser les montants minimums suivants au cours des prochains exercices en vertu de divers contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux :

2005/2006	380 514 \$
2006/2007	368 221
2007/2008	353 954
2008/2009	176 977

1 279 666 \$

b) Garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation a conclu des contrats de location pour des locaux et du matériel. Il est habituel dans le cadre de telles opérations que la Fondation, en sa qualité de locataire, accepte d'indemniser le locateur pour des obligations pouvant survenir de l'utilisation des biens loués. Le montant maximal pouvant être payable aux termes des indemnités susmentionnées ne peut être estimé de manière raisonnable. La Fondation est couverte par une assurance-responsabilité ayant trait aux indemnités décrites ci-dessus.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 5

Exercice terminé le 31 mars 2005

6. Frais généraux

	2005	2004
Salaires	2 631 875 \$	3 188 215 \$
Loyer	375 431	360 106
Bureaux	239 501	242 258
Entretien des systèmes informatiques	165 504	153 437
Déplacements	114 450	81 002
Formation	64 199	74 737
Frais de placement	57 717	180 878
Assurances	51 169	36 890
Location de matériel	41 111	37 778
Honoraires professionnels	34 389	116 853
Traduction	26 816	27 718
Campagnes de financement	2 383	36 338
	3 804 545	\$ 4 536 210 \$

7. Opérations entre apparentés

La Fondation est apparentée à la Fondation Espoir des générations (« l'Association ») qui est un organisme de bienfaisance enregistré. La majorité des membres de son conseil d'administration est nommée par la Fondation.

La mission de l'Association est d'encourager les peuples autochtones à se doter de moyens pour renforcer le processus de guérison des personnes atteintes de séquelles intergénérationnelles dans le réseau des pensionnats.

Les actif, passif, produits et charges de l'Association sont les suivants pour les exercices terminés les 31 mars :

	2005	2004
Actif	159 739 \$	391 149 \$
Passif et actifs nets		
Passif		
À payer à la Fondation autochtone de guérison	27 104 \$	12 160 \$
Autres éléments de passif	57 348	333 150
	84 452	345 310
Actifs nets	75 287	45 839
	159 739 \$	391 149 \$
Produits	773 548 \$	446 237 \$
Charges	744 100	424 574
Bénéfice net	29 448 \$	21 663 \$



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 6

Exercice terminé le 31 mars 2005

7. Opérations entre apparentés (suite)

En 2003, la Fondation a conclu une entente avec l'Association afin d'utiliser les services de cette dernière pour organiser et coordonner une conférence nationale d'envergure prévue pour la période du 7 au 11 juillet 2004 à Edmonton, en Alberta. Aux termes de cette entente, la Fondation a versé des frais de planification de 50 000 \$ à l'Association au cours de l'exercice 2004 et une somme additionnelle de 150 000 \$ au cours de l'exercice 2005.

La Fondation fournit des services de paie sans frais et sous-loue des locaux de bureaux à l'Association au coût de 12 000 \$ par année, ce qui comprend les frais d'exploitation.

8. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné la période relativement courte menant à l'échéance de ces instruments. La juste valeur des placements est donnée à la note 4.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Tableau des engagements et des dépenses pour les projets

Exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
Engagements cumulatifs pour les projets – solde d'ouverture	378 562 548 \$	285 541 948 \$
Engagements pour les projets – exercice écoulé (désengagements)	(816 691)	93 020 600
Engagements cumulatifs pour les projets – solde de clôture	377 745 857 \$	378 562 548 \$
Dépenses cumulatives pour les projets – solde d'ouverture	239 937 238	171 005 079
Dépenses pour les projets – exercice écoulé	65 103 853	68 932 159
Dépenses cumulatives pour les projets – solde de clôture	305 041 091 \$	239 937 238 \$
Montant résiduel des engagement pour les projets	72 704 766 \$	138 625 310 \$





le 31 mai 2005

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert
pièce 801
Ottawa(Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Veillez agréer mes cordiales salutations,



Graham E. Sanders
President

12 Wanless Crescent Toronto Ontario Canada M4N 3B7
(416) 484-4001 giraf@wolfcrestcap.com



✿ *Notes* ✿

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert, pièce 801
Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Téléphone: (613) 237-4441
Sans Frais: (888) 725-8886
Télécopieur: (613) 237-4442
Courriel: programs@ahf.ca
Site internet: www.ahf.ca

